



MANDAT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES LOIS TYPES (RPMLOC) DU FP-SADC

Le Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC) du FP-SADC a été créé par le biais d'un amendement de la 43e Assemblée plénière le 27 juin 2018, à Luanda, en Angola. Son mandat est énoncé à l'article 16 de la Constitution du FP-SADC comme suit:

ARTICLE 16: COMITÉ PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DES LOIS TYPES (RPMLOC) DU FP-SADC

1. Le Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC) du FP-SADC se compose des présidents des commissions permanentes et de la présidente du caucus régional des femmes parlementaires, tous nommés sur la base des conditions fixées par l'Assemblée plénière.
2. À sa première réunion, le RPMLOC élit un président et un vice-président.
3. Le Comité se réunit au moins deux fois par année au lieu et à l'heure que fixe le Secrétaire général du FP-SADC.
4. Les fonctions du RPMLOC sont:
 - a) Faire le suivi et l'évaluation des progrès réalisés par les États membres dans la domestication des lois types de la SADC et la mise en œuvre des lois et politiques connexes;
 - b) Informer le FP-SADC sur les progrès réalisés par les États membres dans la réalisation des objectifs des diverses lois modèles;
 - c) Soutenir les mesures et les interventions des États membres visant à résoudre les divers problèmes visés par les lois types;

- d) Faciliter la sensibilisation aux questions spécifiques de la loi type en s'engageant auprès des autorités compétentes, des organisations locales et communautaires et du secteur privé, y compris les médias;
- e) Souligner l'importance d'aborder diverses questions liées au développement et à la gouvernance au cours de l'examen des rapports des États membres sur des sujets connexes;
- f) Accorder une attention particulière aux groupes défavorisés ou aux communautés marginalisées, conformément aux dispositions des lois types;
- g) Veiller à ce que les États membres établissent des mécanismes ou des processus pour l'engagement du public, principalement au cours des séances de comité, de manière holistique et multisectorielle, avec un équilibre entre les mesures de prévention et de protection, comme spécifié dans les lois types;
- h) Encourager les autorités compétentes des États membres et d'autres parties prenantes concernées à construire un système d'information et de données fondé sur des données probantes sur les différents domaines thématiques, y compris la documentation des bonnes pratiques et la production de données désagrégées sur les diverses interventions;
- i) Encourager les parlements nationaux et les autorités compétentes à créer un bureau/coordonnateur ou des sous-comités pour coordonner les actions relatives aux diverses lois types;
- j) Soutenir les efforts nationaux et régionaux visant à produire des données par la recherche, à assurer des mécanismes communautaires novateurs et des interventions de plaidoyer;
- k) Aider les États membres à mettre en place des mécanismes de suivi fonctionnels et à établir des systèmes de collecte et de gestion des données sur les différentes lois types;
- l) Aider les États membres à renforcer la capacité des matières concernées et des systèmes répressifs à faire progresser la mise en œuvre des lois types;

- m) Echanger l'information sur les diverses interventions et plans d'action avec les intervenants pertinents de la SADC et d'ailleurs, sur demande;
 - n) Faciliter la coordination avec les autres Commissions permanentes et le RWPC pour traiter des questions préoccupantes liées à la mise en œuvre des lois et des politiques conformément aux objectifs des lois types;
 - o) Formuler, élaborer et formuler des recommandations au Comité exécutif sur les mécanismes de surveillance et de responsabilisation en ce qui a trait à la mise en œuvre des lois types.
5. Les fonds disponibles aux fins du RPMLOC seront constitués des sommes éventuellement allouées par le FP-SADC.
6. Sauf disposition expresse du présent article et du règlement intérieur, le RPMLOC est guidé par le Comité exécutif et l'Assemblée plénière dans l'exécution de ses travaux.